

Communications

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **76 (1925)**

Heft 11

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

COMMUNICATIONS.

Voyage d'étude du 14 au 21 juin 1925, organisé pour le personnel forestier des régions de montagne.

Comme en 1923 et 1924, l'Inspection fédérale des forêts a organisé un voyage d'étude dans les cantons d'Obwald, Schwyz, Uri et Tessin, destiné au personnel forestier des régions de montagne; il a réuni une vingtaine de participants représentant 14 cantons.

La direction en a été assumée par M. l'inspecteur fédéral Albisetti auquel s'est adjoint, durant quelques jours, M. l'inspecteur fédéral Henne.

La prise de contact a lieu le 14 juin à Engelberg; le lendemain les excursions commencent par la visite des projets du Dürrbach et du Mehlbach, sous la conduite de M. l'inspecteur cantonal W. Omlin.

Alors que la correction du lit principal du *Dürrbach* est confiée à des ingénieurs, tous les travaux de protection dans les torrents secondaires et les ruines sont remis au service des forêts.

Le projet de reboisement comprend plus spécialement un versant de la vallée de l'Horbis, parcourue par le Dürrbach; l'altitude moyenne varie entre 1000 et 1700 m; la surface en cause est d'environ 97 ha., dont 50 ha. sont à reboiser. L'ensemble comprend un escarpement passablement allongé, coupé par des bancs de rochers, des ruines et des éboulis et dont le pied se présente sous la forme d'un pierrier plus ou moins enherbé; l'orientation est au sud-est; le sol est en général très sec.

Ces pentes qui, d'après les dires des anciens, étaient boisées ont été dénudées par des exploitations mal comprises, l'utilisation de produits accessoires, le parcours du bétail et finalement par des coups de vent. Elles sont actuellement facilement érodées par les orages dont les eaux entraînent une quantité de matériaux dans le fond de la vallée; ces surfaces dénudées n'offrent plus d'obstacles sérieux aux avalanches.

On comprend l'importance que comporte pour la sécurité des propriétés sous-jacentes et la régularisation du torrent, le reboisement de cette région.

L'exécution du projet fut retardée par suite de différentes difficultés résultant de la mobilisation de 1914. Malgré cela quelques travaux furent déjà entrepris en 1914, ce que nous constatons par des plantations de belle venue. La mise au point définitive eut lieu en 1923.

Le devis prévoit une dépense de 178.400 fr., y compris une indemnité pour réduction de culture de 3400 fr.

Jusqu'à maintenant, on a planté 65.000 plants qui ont coûté 7063 fr. et l'on a construit 6325 m. de bermes.

Au début, les bermes n'avaient que 1,50 m. de largeur mais, selon le désir de l'inspection fédérale, celle-ci fut portée à 2 et 3 m.

La berme de un m. de large a coûté env. 92 cts par m., celle de 2 m. et plus fr. 4,10.

Les plantations sont faites par bouquets; la répartition des essences est approximativement la suivante :

épicéa 20 ‰, sapin 8 ‰, mélèze 12 ‰, arolle 8 ‰, pin 12 ‰, hêtre 12 ‰, érable 8 ‰, verne blanche 20 ‰.

Toute la surface reboisée est mise à l'abri du bétail au moyen d'une clôture. Pour faciliter l'accès des travaux, de bons sentiers ont été construits; le tracé a été choisi, autant que possible, de manière à permettre leur transformation en chemins.

Les travaux de défense du *Mehlbach*, qui prend naissance dans l'alpe d'Obhag et se jette dans le Dürrbach au sud d'Engelberg, sont dirigés par des ingénieurs. Le traitement du bassin de réception fut, par contre, confié aux forestiers. De 1905-1912, environ 30 ha ont été reboisés. Il fallut d'abord acquérir le sol qui, pour une bonne moitié, était propriété particulière.

L'assainissement du sol fut obtenu en captant l'eau des sources dans des canaux en bois enfouis à une certaine profondeur, puis au moyen de drains et de canaux à ciel ouvert.

Les plantations durent être protégées dans les endroits rapides par de petites bermes larges de 1 m. et consolidées au moyen de forts piquets d'épicéa.

137.850 plants ont été mis à demeure dont 34 % de vernes; cette essence est utilisée à raison de 15.000 plants par ha., les autres ont un écartement de 1,20/1,50 m.

Les travaux d'assainissement ont été si bien compris que même dans les endroits autrefois humides, les plantations sont très belles.

Le devis qui était de 38.770 fr., n'a pas été entièrement atteint.

La deuxième excursion, sous la direction de M. l'inspecteur cantonal K. Knobel, fut consacrée à la visite des travaux de reboisement de *Freisen*, territoire appartenant à la corporation du village de Binzen.

Le Steinbach débouche à 1 ½ h. d'Einsiedeln, près du hameau du même nom; il est formé par trois affluents dont le principal, le Wellkessibach, prend naissance dans la région de l'alpe de Staubrig et à Freisen.

De gros charriages de matériaux et des dégâts commis par ces 3 torrents rendirent nécessaire leur correction au moyen de barrages en maçonnerie et mixtes et le captage du Steinbach dans une cunette pavée.

Afin d'assurer une correction plus durable du torrent du Wellkessibach, le Département de l'Intérieur a accordé en 1907 une subvention, à condition qu'un drainage et un reboisement de la région de Freisen complètent cette correction.

Le territoire de Freisen est situé à une altitude de 1050 à 1350 m. Orienté au nord-ouest, il forme le versant droit du bassin de réception du Wellkessibach; la pente est en général assez rapide. Le sol (flysch recouvert partiellement par des éléments erratiques) est imper-

méable, ce qui favorise la formation de marécages et, dans les endroits rapides, des mouvements et glissements de terrain. La surface est d'environ 15 ha.

Le devis ascendant à 36.000 fr. fut admis en 1912 par le Conseil fédéral qui alloua une subvention de 60 % plus une indemnité équivalente à 5 fois le revenu net annuel de ce terrain, soit 600 fr.; la subvention cantonale fut fixée au 10 %.

Le projet prévoyait les principaux travaux suivants : l'assèchement au moyen de drains dans les ruines et les terrains mouvants. Les drains devaient être formés par un canal en bois et recouverts de pierres, à défaut de celles-ci par des clayonnages.

Dans les parties très humides, les plantations ont été faites sur des monticules formés avec le déblai des canaux. Ces monticules sont distants de 1,20/1,50 m. Les plantations de vernes qui sont exposées aux chutes de pierres sont protégées par des clayonnages.

Par la suite, on reconnut que dans les terrains en mouvement, il fallait compléter les travaux de protection au moyen de petits murs. Les plantations furent commencées après l'assèchement en 1914. Par suite de la guerre, les travaux durent être interrompus et ne furent repris qu'en 1921.

Grâce à la stabilisation des berges du ruisseau et aux travaux d'assèchement des parties humides, le rajeunissement naturel de la verne et d'autres essences précieuses a permis de réduire le nombre des plants prévus au devis.

La troisième excursion, très bien conduite par M. l'inspecteur cantonal Jauch, prévoyait une visite des forêts de *Schattdorf*, soit l'étude des exploitations, du traitement du jeune boisé et de l'établissement d'un réseau de chemins.

Les forêts qui se trouvent dans la zone de protection de la commune de Schattdorf sont, à part 34 ha. des forêts particulières, propriété de la corporation d'Uri; elles sont réparties pour usufruit et gestion entre les membres de la corporation habitant Schattdorf. Schattdorf n'est pas divisé en commune de bourgeois et commune d'habitants, aussi les citoyens ne faisant pas partie de la corporation ont, dans les assemblées communales, droit à la discussion (construction de chemins, utilisation du fonds forestier, etc.); par contre, ils n'ont aucun droit aux répartitions. Lors d'une division éventuelle de Schattdorf en une commune de bourgeois et une d'habitants, les forêts seraient attribuées, selon la proportion prévue par l'ordonnance forestière de mai 1920, à la commune bourgeoisiale.

La répartition des bois entre les membres de la corporation est fixée par un règlement.

Chacun a droit à du bois de feu et à du bois de service pour construction et réparation. La quantité ainsi répartie annuellement est très élevée.

Les forêts de Schattdorf couvrent une surface de 381 ha, dont 364 de sol forestier productif. Le point le plus bas est à 550 m., au-dessus

de l'église de Schattdorf, le plus élevé à 1700 m., près de Gampelen. Le terrain, à quelques exceptions près, est profond, frais et même humide; des sables lehmeux sont très fréquents, là où le flysch de la formation éocène forme le sous-sol, recouvert en partie par des dépôts morainiques.

La quantité moyenne des précipitations atmosphériques est à Schattdorf de 1250 mm.; elle varie, suivant l'altitude et la station, entre 1250 et 1800 mm.

Durant les 4 dernières décennies, le jardinage fut le traitement adopté pour les forêts de Schattdorf, spécialement durant les 2 dernières, c'est-à-dire depuis l'élaboration d'un plan d'aménagement définitif; celui-ci a été soumis à une première revision en 1924. On fut cependant obligé de procéder à des coupes par bandes, ou par jardinage concentré, là où un sous-bois d'épicéa, de sapin et de hêtre ne pouvait plus supporter le couvert.

Un grand effort a été fait aussi pour obtenir une dévestiture rationnelle de ces forêts. La longueur des chemins construits à ce jour est de 4128 m.; ils ont coûté au total 63.959 fr.; (subvention fédérale 16.894 fr., soit 26,6 %, et cantonale 6076 fr., soit 11 %, y compris les indemnités de chômage) Le prix du mètre courant (largeur minimale 1,80 m.) est de 15,40 fr.; la pente varie de 9 à 18 %.

La construction de ces chemins est telle qu'ils puissent permettre le châblage des bois de service. Les contours sont à angle aigu, ce qui permet la dévestiture de pièces assez longues; la pièce de bois qui arrive à un tournant roule sur la partie inférieure de la route puis repart, l'autre bout en avant. On combine ce système de tournant avec un petit rayon de 4 m. ce qui permet la descente du bois de feu par luge. Cette construction est économique; cependant ce n'est pas encore l'idéal, car le châblage des bois n'est possible qu'à certaines conditions. Il faut qu'il y ait de la neige, que celle-ci ne soit ni trop dure ni trop molle. — Le bois de feu est aussi rendu à port de char au moyen de câbles.

Grâce à ces installations de transport, la dévestiture des forêts peut se poursuivre presque normalement et on peut songer à reboiser les dévaloirs qui étaient un véritable danger pour la forêt et surtout pour les propriétés situées en-dessous. Dans une contrée aussi pluvieuse, les « châbles » se transforment en torrents lors des gros orages, ils s'agrandissent toujours plus et charrient dans la vallée de grandes quantités de matériaux.

L'effort accompli par le canton d'Uri pour la construction de chemins est énorme et se traduit par les chiffres suivants : jusqu'en 1924, il a été construit 88.062 mètres courants de chemins représentant une dépense de 2.139.643 fr.

Ce fut la loi forestière fédérale de 1902 qui donna l'élan nécessaire pour de si grands travaux. (A suivre.)